



**Modification de droit commun n°2 du
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
du territoire Sud-Opalien :**

Commune de Verton

Plan de zonage pour approbation par le Conseil Communautaire de la CA2BM
Echelle 1/ 5.000

Echelle 1/ 5.000

Vu pour être annexé à la délibération
Du conseil communautaire n°2026-16
En date du 18 juin 2026

Fait à Montreuil-sur-Mer

Le Président



Document produit par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM)
13, place Gambetta, 62170 Montreuil-sur-Mer
Tél 03.21.06.66.66 Mail : serviceplanification@ca2bm.fr



Légende:

 Limite de zones

Liste des zones :

> Zones urbaines :

[illegible]

Activités agricoles :
Sièges d'exploitation agricole :

⊗ ICPEa
● RSD

Ets agricoles secondaires :

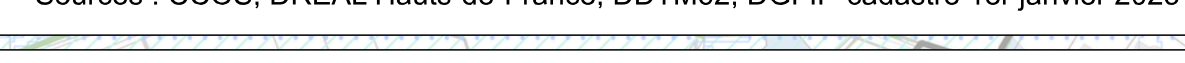
- Ne comportant pas de bâtiment

Bâtiments d'activités repérés :
 Bâtiment à usage agricole et à

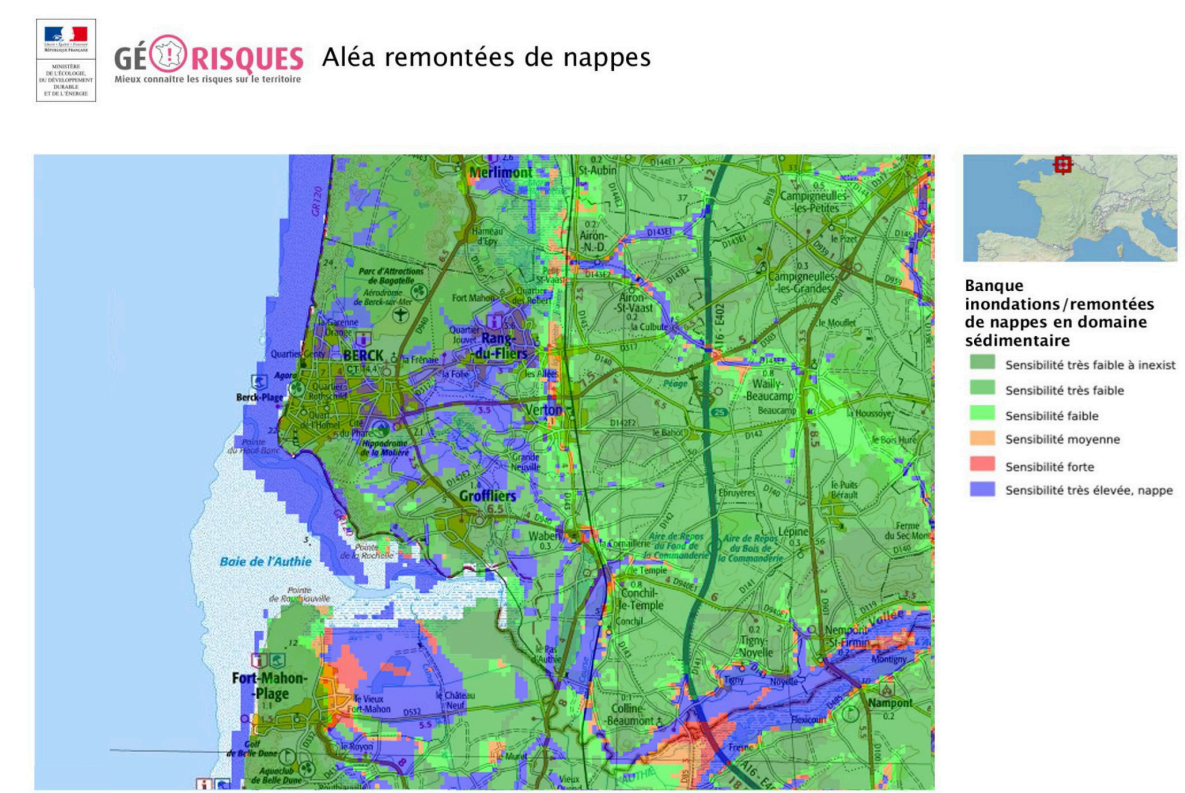
repéré au titre de l'article L151-

0 125

Sources : CCOS, DREAL Hauts-de-



Note :
Le territoire est concerné par le risque naturel de remontées de nappes phréatiques. Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou une étude géotechnique.



Note :Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20260618-2026-167j-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026

~~Publication : 02/07/2026~~

-  Périème d'OAP, volet aménagement
-  Emprise de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
-  Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
-  Secteurs agricoles ou naturels d'exploitation de carrières (art.R151-34 2° du CU)
-  Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
-  V : cavités (source : Géorisques)
-  PRPLDU Montreuillois fusion des couches d'aléas
-  Espace boisé classé au titre de L121-27 du Code de l'Urbanisme (Loi Littoral)
-  Espace boisé classé au titre de L113-1 du Code de l'Urbanisme
-  Zone Inondée Constatée (ZIC)
-  Natura 2000
-  Zones humides du SAGE de la Canche
-  ZNIEFF de type 1
-  Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Nota : Pour les secteurs soumis à servitude de mixité sociale, le pourcentage de mixité requis est précisé dans le dossier d'Orientation d'Aménagement et de Programmation, volet Aménagement.

Nota : Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.

Deux cavités ont été identifiées sur la commune de Rang-du-Fliers et figurent sur le plan de zonage de la commune.

Deux autres cavités ont été identifiées mais non localisées, l'une à Berck et l'autre à Rang-du-Fliers.

Par mesure préventive vis-à-vis du risque de présence de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Nota : Pour toutes les zones humides cartographiées en annexe du rapport de présentation, partie 7 ("évaluation environnementale"), des études spécifiques complémentaires pourront être demandées au pétitionnaire.

Nota : Le territoire est concerné par des zones à dominante humide (ZDH), parmi lesquelles des zones humides (ZH) ont été caractérisées. Les futurs projets situés en ZDH ou en ZH seront soumis à la Loi sur l'Eau, selon les seuils, en phase opérationnelle.

Eléments repérés au titre des articles L151-19 et L151-23
du Code de l'urbanisme :

Eléments repérés au titre de l'article L151-19
(Voir descriptif en annexe du Rapport de Présentation, partie 6) :

★ Elément ponctuel repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
— Elément linéaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Eléments repérés au titre de l'article L151-23 :

▲ Elément ponctuel repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Eléments linéaires repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :
 — Cours d'eau

●● alignement de saules têtards
— Fossé
— Hale

- Mare
- Plan d'eau

N°inventaire	Commune	Superficie en m ²	Objet	Bénéficiaire
1	Airon-Saint-Vaast	1624	Stockage déchets verts	CABEM
2	Berck	404	Création d'une voie d'accès	Berck
3	Berck	304	Place publique	Berck
4	Berck	407	Création d'une voie d'accès	Berck
5	Berck	387	Création d'un accès	Berck
6	Berck	1098	Passé (2m de large) à 12 m d'empierrement	Berck
9	Berck	499	Entretien du réseau de gestion des eaux pluviales	CABEM
11	Berck	3021	Stations d'air d'air installations techniques liées au réseau de chauffage	Berck
12	Berck	3030	Stations d'air d'air installations techniques liées au réseau de chauffage	Berck
13	Colliette-Beaumont	1463	Grande Saie (régularisation à 10 m)	Colliette-Beaumont
14	Colliette-Beaumont	573	CD 141 (mise à 12 m d'empierrement)	Colliette-Beaumont
15	Colliette-Beaumont	160	CD 141 (mise à 12 m d'empierrement)	Colliette-Beaumont
16	Colliette-Beaumont	160	CD 141 (mise à 12 m d'empierrement)	Colliette-Beaumont
17	Groffliers	554	Accès à la zone de développement - secteur 1 - route de Berck	Groffliers
18	Groffliers	648	Accès rue Henri Elber	Groffliers
19	Groffliers	538	Accès à la zone de développement - secteur 1	Groffliers
20	Groffliers	204	Accès à la zone de développement - secteur 1	Groffliers
28	Rang-du-Flers	2520	espace public pourvoi de talons douces dit « couer de ve » entre les coues du secteur	Rang-du-Flers
31	Rang-du-Flers	2100	Accès à la zone de développement	Rang-du-Flers
33	Rang-du-Flers	2077	Elargissements divers	Rang-du-Flers
34	Rang-du-Flers	690	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Flers
42	Rang-du-Flers	2934	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Flers
48	Rang-du-Flers	2934	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Flers
54	Rang-du-Flers	1555	Voie d'accès et part de stationnement	Rang-du-Flers
59	Rang-du-Flers	2224	Stockage déchets verts	CABEM
60	Rang-du-Flers	2224	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Flers
59	Rang-du-Flers	975	Elargissements divers (mise à 10 m d'empierrement)	Rang-du-Flers
61	Rang-du-Flers	5567	Parvis de la zone	Rang-du-Flers
63	Rang-du-Flers	284	Accès à la zone N	Rang-du-Flers
63	Rang-du-Flers	312	Accès à la zone N	Rang-du-Flers
64	Verton	133	Elargissement de voirie pour mise à 3 mètres	Verton
65	Verton	133	Elargissement de voirie pour mise à 3 mètres, aménagement rue du Calvaire (mise à 8 m d'empierrement - 4 m de face)	Vabien
66	Waben	509	Elargissement de la rue du Sémaphore (mise à 8 m d'empierrement - 4 m de face)	Waben
68	Colliette-Temple	565	Elargissement de la voirie rue de l'Industrie, Rue du Sémaphore	Colliette-Temple
69	Colliette-Temple	565	Elargissement de la voirie rue de l'Industrie, Rue du Sémaphore	Colliette-Temple
70	Colliette-Temple	443	Elargissement de la voirie rue de l'Industrie	Colliette-Temple
71	Colliette-Temple	2272	Elargissement de la voirie rue de l'Industrie	Colliette-Temple
72	Colliette-Temple	4008	Elargissement de la rue des écoles pour mise à 8 m et création d'un trottoir pour sécurisation des passages, largeur 1,80 m	Colliette-Temple
74	Colliette-Temple	1068	Création d'une liaison douce, largeur 4 m	Groffliers
76	Berck	3152	Création d'équipements publics	Berck
78	Berck	4294	Création d'équipements publics	Groffliers
79	Berck	4294	Création d'équipements publics	CABEM
80	Waben	9281	Protection GEMAPIE	CABEM
81	Waben	1299	Protection GEMAPIE	CABEM
82	Waben	222	Protection GEMAPIE	CABEM
83	Waben	204	Protection GEMAPIE	CABEM
85	Rang-du-Flers	399	Espace vert	Rang-du-Flers
86	Rang-du-Flers	1020	Espace vert	Rang-du-Flers
87	Rang-du-Flers	40203	Équipement à vocation médicale ou paramédicale	CABEM